



Votre contact :

Philippe Laschet : 080 44 03 92
philippe.laschet@botrange.be

Botrange, le 30 juin 2026

Objet : Collecte de laine - 5 septembre 2026

Cher éleveur de moutons,

En raison d'une réorganisation des collectes à l'échelle de la Wallonie, la collecte de laine du Parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel n'aura lieu qu'en septembre cette année. Comme les années précédentes, nous collaborerons avec l'entreprise Woolconcept de Sourbrodt, qui transforme la laine en divers produits (<https://woolconcept.be>). La laine collectée sera transformée en matériau isolant. Le projet est soutenu par Valbiom (<https://www.valbiom.be/>).

Cette année, nous avons deux catégories. Chaque porteur de laine reçoit le prix suivant pour sa laine :

Qualité C - Laines de couleur :	0,30€ / kg
--	-------------------

Qualité A - Laines blanche :	0,80€ / kg
-------------------------------------	-------------------

Qualité Sup A – Laines blanche de meilleure qualité :	1,30€ / kg
--	-------------------

Nous vous prions de vous inscrire à l'avance via le formulaire d'inscription sur le site web du Parc naturel (<https://botrange.be/agenda/collecte-de-laine-2026/>)

Des informations sur la qualité de la laine se trouvent à la page 2

Un autre changement concerne le point de collecte. La collecte se fera exclusivement à Botrange :

9 - 12 h

Maison du Parc - Botrange Route de Botrange, 131 4950 Robertville

Parc naturel

Hautes Fagnes-Eifel asbl

Rue de Botrange 131

4950 Waimes

T +32 (0)80 44 03 00

info@botrange.be

www.botrange.be

Cordialement,

Philippe Laschet

Commission de Gestion

IBAN BE84 0682 0133 6459

BIC GKCCBEBB

TVA BE 0408.102.358

AMBLÈVE • BAELEN • BULLANGE • BUTGENBACH • BURG-REULAND •
EUPEN • JALHAY • MALMEDY • RAEREN • SAINT-VITH • STAVELOT • WAIMES



Infos sur la qualité de la laine :

Seule la **laine de la saison 2025-2026** sera récoltée (soit les tontes ayant eu lieu d'octobre 2025 à aout 2026).

Lors de la tonte, les conditions suivantes ont été respectées :

- Les moutons étaient secs
- La zone de tonte était propre (pas de tonte sur fumier ou paille, pas d'onglons dans les toisons)

Ne sont pas acceptées :

- Les parties crottées ou pleines de végétaux
- Les toisons (ou parties de toisons) feutrées
- Les laines très courtes (laines d'agneau, deuxième tonte de l'année...)
- Les laines galeuses

Les laines sont conservées dans des curons, à l'abri de l'humidité.